



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250618_06

| |
|--|
| APPROBATION DE L'ADHÉSION À L'AGENCE LOCALE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE (ALTE 69) |
|--|

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 18 juin 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à GIVORS, salle Rosa Parks, 1 place de la Liberté sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITTORIO (Givors), Arnold STRUB (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rilleux-La-Pape), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay).

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ
Michel CASTELLANO (Millery) donne pouvoir à Dominique REGNIER (Vourles)
Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)
René GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les statuts de l'agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) ;

Dans le cadre de ses compétences en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), le SIGERLy renforce en 2025 sa politique territoriale de transition énergétique en développant une stratégie d'accompagnement complète et cohérente, en articulation étroite avec les dynamiques locales et les besoins exprimés par les communes membres.

L'objectif est triple. D'une part, assurer une **couverture intégrale des champs d'intervention de la transition énergétique**, par le biais d'un réseau partenarial structuré : ALEC sur les 57 communes de la Métropole de Lyon (territoire du SIGERLy), ALTE sur les 8 communes hors Métropole de Lyon, et SOLIHA sur l'ensemble des 65 communes du territoire du SIGERLy. Cette organisation territoriale permet d'intervenir sur les volets techniques, stratégiques, sociaux et comportementaux de la transition énergétique.

D'autre part, il s'agit d'**offrir à l'ensemble des habitants un accompagnement de qualité**, qu'ils soient usagers des bâtiments publics, porteurs de projets de rénovation de leur logement, ou en recherche d'informations sur les aides et dispositifs existants. L'ALEC intervient à plusieurs niveaux : accompagnement des communes dans leurs démarches Climat-Air-Énergie, sensibilisation à la sobriété énergétique dans les bâtiments communaux, appui technique et financier aux particuliers via France Rénov', et formation des équipes sociales locales.

Enfin, le SIGERLy poursuit son engagement pour une transition énergétique inclusive en **soutenant spécifiquement les ménages en situation de précarité énergétique**, via un double levier : la montée en compétence des CCAS (avec l'appui de l'ALEC) et le financement direct du reste à charge des projets de rénovation portés par les ménages les plus modestes (via le partenariat SOLIHA). Ce couplage permet de couvrir l'ensemble des cas de figure et de garantir un accompagnement au plus près des réalités du terrain.

À travers ces partenariats, le SIGERLy confirme sa volonté de construire une transition énergétique à la fois ambitieuse, équitable et territorialisée, au service des communes et de tous leurs habitants.

Considérant que l'agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) est une association à but non lucratif qui a pour mission d'encourager, d'accompagner, de promouvoir et d'animer, par tous moyens mis à sa disposition, la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires du Nouveau Rhône ;

Considérant que le SIGERLy en tant qu'ayant des compétences relatives en matière d'efficacité énergétique, de maîtrise de la demande énergétique, d'énergies renouvelables, a un intérêt à siéger à l'ALTE 69 ;

Considérant que l'adhésion à cette association est soumise au versement d'une cotisation dont le montant est fixé chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. En cas d'adhésion en cours d'année, la cotisation due par le nouvel arrivant sera calculé au prorata de la durée restant à courir ;

Considérant que pour l'année 2025 le montant de la cotisation annuelle s'élève à 486 euros , et que ce dernier sera calculé au prorata temporis de la date d'adhésion du SIGERLy ;

Considérant que pour cette association, il convient d'élire un.e représentant.e titulaire et un.e représentant.e suppléant.e pour siéger au sein du collège des collectivités territoriales.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le Comité syndical :

APPROUVE l'adhésion à l'agence locale de la transition énergétique du Rhône (ALTE 69) dont le montant de la cotisation calculé au prorata temporis pour 2025 s'élève à 243 euros ;

DÉCIDE de nommer comme représentants du SIGERLy à l'ALTE 69:

- Titulaire : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ
- Suppléant : Monsieur Eric PEREZ

DÉCIDE que la dépense est inscrite au budget principal 2025, nature 6281 « concours cotisation », fonction 758,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.